

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de L'Habitat , de L'Urbanisme , de la Ville et de l'Aménagement du Territoire
Direction du logement de DJELFA
NIF 001317019004944 DL

ATTRIBUTION PROVISOIRE

N° : 71 / 2025

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations des services publics. Le directeur du logement de la wilaya de DJELFA, informe l'ensemble des soumissionnaires qui ont participé à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigences de capacités minimales N°50/2025 pour la deuxième fois, pour la réalisation de 200/4000 Logements Publics Locatifs (en T.C.E) y compris aménagements extérieurs et V.R.D. à la commune de HASSI BAHBAH, paru dans les quotidiens nationaux le 06/10/2025. Qu'à l'issue de l'analyse des offres ; l'appel d'offre est déclaré comme suivant :

Commune	Lots	Entreprise	NIF	Montant après correction	Délai de réalisation
HASSI BAHBAH	Lot 03 : Réalisation 100/200/4000 (F3) logements publics locatifs (en T.C.E) y compris aménagements extérieurs et V.R.D à HASSI BAHBAH	MESSOUAK NAOUARI	797734130003625	356.962.780.77 DA	12 Mois
	Lot 04 : Réalisation 100/200/4000 (F3) logements publics locatifs (en T.C.E) y compris aménagements extérieurs et V.R.D à HASSI BAHBAH	INFRUCTUEUX			

- Les soumissionnaires non retenus disposent d'un délai de 10 jours, et ce, à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP , pour introduire un éventuel recours auprès de la commission compétente des marchés
- Les soumissionnaires qui sont intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, sont invités de se rapprocher du service contractant, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.